

Dates à retenir

12 avril :	chasse aux Œufs
22 avril :	élection présidentielle 1er tour
25 avril :	cérémonie de l'ANZAC Day à Villers-Bretonneux
1^{er} mai :	concours de pétanque
7 mai :	élection présidentielle 2ème tour
8 mai :	cérémonie à Vecquemont
1er juin :	voyage annuel du club des aînés de Vecquemont
3 juin :	jeux intervillages - Challenge intercommunal
17 juin :	fête des écoles
11 et 18 juin :	élections législatives
25 juin :	Run & Bike, réderie, exposition de véhicules anciens concert et feu de Saint Jean
14 juillet :	repas champêtre, pétanque, tennis de table, jeux picards et tir à l'arc, feu d'artifice
2 septembre :	Repas de la fête du village en soirée
3 septembre :	Fête locale, VTT, marche
11 novembre :	cérémonie à Vecquemont



Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat : mardi -jeudi de 14 h à 18 h / vendredi de 9 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints :le mercredi de 18 h à 19 h

Coordonnées : tél. **03 22 48 44 73** ou 09 75 45 15 11 / Fax 03 22 96 84 24

Courriel : mairiedevecquemont@orange.fr **Site internet :** www.vecquemont.fr



Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins en avril 2017

Responsable de la publication : Jean-Louis BRUXELLE

Rédaction : Valérie HEQUET, François GAUDIN, Frédéric KUNCZE, Jean-Luc LOGIEST et Laurent VANZWAELMEN (membres de la commission d'information)



Le mot du maire

Chères Vecquemontoises, chers Vecquemontois,

Le 23 avril et le 7 mai prochains, vous allez être appelés à élire le Président de la République, auquel vous allez confier la conduite de notre pays pour cinq ans.

Je compte sur vous pour une participation massive à ce suffrage universel, vous avez un droit, vous devez l'exercer en le faisant en toute conscience et dans le respect des règles de la République. Je souhaite votre mobilisation pour sauvegarder les valeurs de notre nation.

VOTER, c'est un droit, mais aussi un devoir

Concernant notre village, nous venons de voter le budget 2017 et avons eu la bonne surprise de constater une baisse significative de la taxe sur les ordures ménagères, grâce à votre sensibilisation au tri sélectif mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016. C'est une baisse de 20 % du volume de déchets non recyclables qui viendra **alléger votre facture d'impôts locaux** : le taux sur la base locative était de 15,53 %, et passera à 11,60 % en 2017.

Les taux des taxes communales restent inchangés pour 2017

La société HEUDRON DAUPHIN, à qui nous avons confié l'entretien de l'éclairage public, procède actuellement au remplacement de toutes les lampes ainsi qu'à la mise en conformité des armoires électriques. La puissance des ampoules a été baissée de 30% sans baisse significative de l'éclairage, cela entraîne une **économie de 30%** sur la consommation et sur le prix de l'ampoule. Avec un contrat d'entretien pour ne plus déplorer de panne de lampadaire à l'avenir.

Vous avez sans doute remarqué l'installation de poubelles destinées à recueillir les déjections canines. Elles sont à votre disposition à l'école, à l'église, au cimetière, à l'arrêt de bus avenue des lilas et au lotissement rue des acacias. Je compte fermement sur vous pour en faire un bon usage afin que notre village soit propre et agréable pour tous.

J'attire également votre attention sur la nécessité de **respecter la limitation de vitesse** et je vous informe que des contrôles de gendarmerie seront effectués prochainement.

Enfin, c'est avec plaisir que je vous retrouverai nombreux aux différentes manifestations qui, comme vous pourrez le constater sont, cette année encore, riches et variées.

Bien cordialement,
Jean-Louis BRUXELLE

Le mot de l'adjoint, chargé des relations intercommunales et communes-associations

Avec l'arrivée du printemps, la commission élabore ses projets pour 2017 avec l'ensemble de l'équipe municipale, les bénévoles et toutes les associations qui font vivre notre village. Je les félicite pour leur investissement ainsi que nos employés communaux qui préparent ces journées d'animation.

A noter sur vos agendas :

1^{er} mai : concours de pétanque

3 juin : journée intercommunale sportive à Vecquemont avec des nouveautés

25 juin : réderie avec programme festif important (parcages de moutons et d'oies avec chiens, exposition et parcours de plus de 40 motos et voitures anciennes, Run and Bike de Vecquemont avec une centaine d'équipes, marche nordique, défilé de plusieurs groupes de majorettes, concert rock et pour finir, feu de Saint Jean)

Nous espérons vous faire plaisir avec ce programme et vous encourageons à vous inscrire nombreux à la réderie que devrait être **la plus grande de Vecquemont.**

Pour finir, j'adresse un grand merci à toute l'équipe municipale ainsi qu'à notre Maire qui encourage toutes les initiatives pour que notre village soit vivant.

Je reste à votre disposition pour toutes suggestions qui pourraient améliorer ce programme d'animation.

Je vous informe que nous travaillons actuellement sur la mise en place de l'élargissement du Regroupement Scolaire Intercommunal (RPI) qui projette d'intégrer la commune de Daours.

Pour le moment, de nombreuses réunions de travail ont eu lieu entre les communes pour harmoniser les budgets, les transports et les horaires.. D'autres rencontres de concertation seront organisées ultérieurement avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves.

En cas d'accord entre les quatre communes, cette intégration pourrait voir le jour à la rentrée scolaire 2018.

L'adjoint, chargé des relations intercommunales et communes-associations
Joël EUZENAT



Calendrier des randonnées pédestres

Départ de la maison des associations

Dates	Parcours	Distance
Dimanche 30 avril à 9 heures	Vecquemont, Daours rue de près, direction Bussy, passerelle sur l'Hallue, église, direction Bussy et retour vers la chapelle et Vecquemont	6,5 km
Dimanche 14 mai à 9 heures	Gare, station d'épuration, direction Aubigny, usine Purina, canal, Daours puis Vecquemont	7,1 km
Dimanche 28 mai à 9 heures	Poste électrique, vers Lamotte, sous pont SNCF, retour par l'usine Roquette	8 km
Dimanche 18 juin à 9 heures	Bussy vers Querrieu, après station de pompage à droite vers le marais puis rue des près.	8,7 km
Dimanche 9 juillet à 9 heures	Gare, station d'épuration, vers route de Blangy à traverser, sentier à gauche vers Aubigny-les 3 arbres, retour le long du canal vers Purina	9,5 km
Dim. 3 septembre à 9 heures	Rue des près vers Pont-Noyelle, passerelle sur l'Hallue, retour vers Bussy	9,5 km
Dim. 24 septembre à 9 heures	Gare, station d'épuration, traversée de la route d'Aubigny, Blangy à droite vers Villers Bretonneux, sentier à gauche vers les 3 arbres, Aubigny, Canal, Daours	10,5 km
Dim. 15 octobre à 9 heures	Poste SNCF vers Lamotte, petit bois, sentier parallèle à la D1, au bois, sentier à droite, retour parallèle D1	12,5 km
Dim. 5 novembre à 9 heures	Rue des près, camping Querrieu, église, retour vers Daours	12,5 km
Dim. 26 novembre à 9 heures	Poste électrique, Lamotte-Brebière, écluse et retour le long de la Somme, chemin de hallage, château d'eau, Daours, retour rue des près	13 km

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

Sous quelle forme peut-on conserver ses papiers ?

Vous pouvez conserver vos documents au format papier ou numérique. Si vous scannez vous-même vos documents pour les conserver au format numérique, ceux-ci n'auront pas la valeur d'un original.

S'il s'agit d'un document au format papier

Les documents à conserver (quittances de loyer, contrats d'assurance, avis d'imposition...) se présentent le plus souvent sous forme papier. Ces documents originaux ont une valeur juridique.

Vous pouvez utiliser des photocopies de vos documents (un diplôme par exemple) à destination de l'administration si la copie est lisible. Cependant, l'administration concernée peut demander l'original du document en cas de doute sur la validité de la copie.

La durée de conservation varie selon le type de document.

S'il s'agit d'un document au format numérique

Si le document émane de l'entreprise ou de l'organisme responsable

Vos documents peuvent vous être envoyés par courrier électronique ou être mis à votre disposition sur un site internet au format numérique.

Le passage au format numérique a été réalisé par l'entreprise ou l'organisme responsable du document.

Ces documents ont la même valeur juridique que les documents papier originaux et les mêmes durées de conservation.

Pour obtenir des documents sous forme numérique, il faut généralement disposer d'un compte sur le site internet concerné.

Par exemple, c'est le cas de vos relevés de comptes, si votre banque offre ce service. Ce service peut être également disponible pour vos factures de fournisseur d'accès à internet ou d'énergie.

Si vous payez vos impôts en ligne, vos avis d'imposition sont disponibles dans votre espace personnel sur impots.gouv.fr. Vous pouvez choisir de ne recevoir que la version numérique de vos avis.

Si vous avez vous-même scanné le document

Si vous scannez vous-même des documents papier pour les conserver sur votre ordinateur, ils n'ont pas la valeur d'un original.

Budget - Exercice 2017

Les taux des trois taxes sont maintenus à l'identique.

Taxes 2017	Vecquemont	Moyenne* des communes du département
Taxes foncières - Propriété bâties	11,62 %	14,12 %
Taxes d'habitation	6,47 %	14,77 %
Taxes foncières - non bâtie	30,53 %	30,38 %

*taux 2015 (les taux 2016 ne sont pas encore publiés)

- Annuité de la dette : **30 919 €**
pour la population (545 hab.) : **56,73 € par habitant**
- Coefficient d'autofinancement courant : **1,12** (ce ratio doit être inférieur à 2)
- Coefficient de rigidité des charges : **0,48** (ce ratio doit être inférieur à 0,5)

CHARGES	Montant	%
011 Générales	240 050	46,0 %
012 Personnel	201 700	38,6 %
65 Gestion courante	75 562	14,5 %
66 Financières	1 622	0,3 %

PRODUITS	Montant	%
013 Atténuation de la charge	1 061	0,2 %
70 Produits et services	32 620	6,6 %
73 Impôts et taxes	359 787	72,8 %
74 Dotation et participations	81 801	16,5 %
75 Autres produits	19 000	3,8 %

Subventions aux associations pour 2017

Coopérative scolaire.....200 €	ADMR (aide aux personnes).....100 €
USDVBA (football)3 200 €	Resto du Cœur.....70 €
Cercle d'animation Vecquemontois690 €	APERVAB (parents élèves).....200 €
Association de Chasse en plaine.....200 €	Les Capucines (majorettes)510 €
Société de Chasse en plaine200 €	Souvenir français80 €
Association de chasse et pêche.....1 000 €	Commune de Laucourt.....1 000 €
Gymnastique volontaire500 €	
Club des Aînés de Vecquemont.....400 €	
CATM (anciens combattants)150 €	
Soit un total de 8 500 €	

Investissements et travaux (projets)

- **Cimetière** : réhabilitation du portail, des pilasses, de l'escalier, création d'un jardin du souvenir, reprise des concessions à l'état d'abandon, remise en état du caveau d'attente, construction d'un ossuaire, remise en état de la stèle des combattants Malgaches et du gognard de Napoléon.
- **Atelier municipal** : réalisation d'un grenier pour le rangement du matériel et aménagement du parking.
- **École** : échange de terrain et création d'un préau.
- **Éclairage public** : fin des remises en état d'armoires électriques et éclairage avec abaissement de la puissance de 30 %.
- **Voirie** : remise en état de la chaussée devant l'école.



Type de document	Durée de conservation	Précisions
TRAVAIL - CHOMAGE - RETRAITE		
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestation assedic ou Pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À partir de la signature de votre solde de tout compte (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul de vos droits à la pension de réversion
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à liquidation de la retraite	Assumer la charge d'un enfant handicapé permet de toucher une majoration. Vous devez donc conserver tous les documents relatifs
SANTÉ		
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat
Ordonnances	1 an minimum	3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne de plus de 16 ans Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
LOGEMENT		
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public),
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	Gros-œuvre : 10 ans Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision de loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Échéance APL	2 ans	

Les activités périscolaires

Les enfants de l'école ont la possibilité de participer aux **activités artistiques, sportives et culturelles** proposées par la commune sous forme d'ateliers le **jeudi après-midi** de 14 heures à 17 heures.



Janvier à février 2017 :

- **Atelier « jeu à grande échelle »** : tu souhaites devenir enquêteur, joueur de casino, rencontrer des personnages de folie afin de t'éclater toute l'après-midi, viens vite nous rejoindre pour de nouvelles aventures ! Tu pourras alors découvrir chaque après-midi au travers de supers grands jeux, sportifs, tactiques... un thème et des personnages différents ! Alors n'attends plus, rejoins-nous !
- **Atelier « Autour du recyclage »** : Dans ce TAP, tu pourras exprimer ta créativité tout en apprenant le recyclage !!! Sais-tu qu'avec tes bouteilles en plastique, du carton ou encore du papier toilette tu peux faire plein de choses ? Ici, ta poubelle est une mine d'or alors fait attention à ce que tu jettes cela pourrait bien te servir à construire un pot à crayon, un avion ou encore une fusée ! Alors prépare toi à épater tes copains grâce au recyclage, on n'attend plus que toi !

Mars à avril 2017 :

- **Atelier « multisports »** : Pour toi jeudi après-midi rime avec sport ? Alors ce TAP est fait pour toi. Viens t'initier à de nombreux sports. Au programme de ce cocktail sportif, sports athlétiques et sports collectifs seront au rendez-vous. Tu pourras t'adonner au tchoukball, au hockey mais aussi à la course de relais, au lancer de poids et même au saut en longueur. Bien sûr lors de toutes ces épreuves, tu devras te donner à fond pour battre les plus grands sportifs de l'Olympe. Prépare toi à vivre des après-midis sportives ! Alors enfile ton survet' et rejoins nous.
- **Atelier « création d'objets motorisés »** : pour toi, le jeudi après-midi rime plutôt avec découverte ? Alors rejoins-nous. Mécanique, électricité, câblage et expériences en tout genre sont au programme de ce TAP rempli de découvertes et d'expériences plus marrantes les unes que les autres. Création de moteur, création de lampes, création de mini-circuit électrique... Bref on te promet un programme riche, ce qui est sûr, tu n'auras pas le temps de t'ennuyer ! Notre objectif, que tu t'amuses !!! Ton objectif : créer ta propre voiture et affronter tes camarades lors d'une course folle dans la cour de l'école.

Salle polyvalente

Tarifs de location de la salle polyvalente :

Personnes extérieures au village : 510 €
Habitants de Vecquemont : 235 €

Tarifs inchangés en 2017



Location des barnums

Le tarif de location des barnums :

5 X 6 mètres : 50 € - 5 X 9 mètres : 60 €

RAPPEL : En ce qui concerne le **prêt des tables et des chaises**, les employés communaux passent beaucoup trop de temps à porter et récupérer le matériel chez les habitants, d'autant plus qu'ils sont souvent contraints de passer plusieurs fois chez les particuliers.

Seuls les plateaux, bancs et chaises pourront être prêtés aux habitants sous réserve que les barnums ne soient pas loués.



Les demandes de plateaux, bancs et chaises devront être enregistrées à la mairie. Pour les chaises, la priorité sera donnée aux personnes qui louent les barnums.

Les livraisons auront lieu le vendredi ou la veille des jours fériés à 8 h 15.

La reprise du matériel aura lieu exclusivement le lundi ou mardi matin à 8 h 15 et pour les jours fériés la date de reprise sera fixée par les services municipaux.

En cas d'absence du demandeur, le matériel ne sera pas livré. De même, pour la reprise du matériel, si le demandeur est absent, il devra prendre contact avec la mairie et restituer le matériel lui-même.

Mise à disposition d'une remorque

Les habitants de Vecquemont ont la possibilité d'avoir à leur disposition la remorque de la commune **pour les branchages (uniquement)**.

Les autres déchets ne sont pas acceptés.

La réservation s'effectue en mairie.



Type de document	Durée de conservation	Précisions
FAMILLE SCOLARITÉ		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	Vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas touché le bon montant.
La Caisse d'allocations familiales a également 2 ans pour se faire rembourser un trop perçu. Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part.		
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut vous en délivrer une copie.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.
Diplômes	Permanente	En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme. Vous pourrez cependant demander une preuve de votre réussite à l'examen.
IMPOTS ET TAXES		
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans (droit de reprise de l'administration)	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2013 à conserver jusqu'à la fin 2016)
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an (droit de reprise de l'administration)	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement

Combien de temps garder papiers et documents

Le délai de conservation des papiers varie selon les cas. Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents. Les indications fournies concernent les délais durant lesquels vous pouvez demander un droit (remboursement par exemple) ou vous voir réclamer quelque chose (payer une amende par exemple). Vous pouvez bien évidemment garder vos documents plus longtemps, notamment pour apporter une preuve devant la justice.

Type de document	Durée de conservation	Précisions
ASSURANCE		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'information Eau-automobile	Permanente	
Assurance-vie	10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
Dommages corporels	10 ans	
VÉHICULE		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	Si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, vous ne devez plus rien.
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	– 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.
BANQUES		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.
Convention de compte bancaire	Durée d'ouverture du compte	

Casque obligatoire pour les enfants à vélo

Décret n°2016-1800 - Arrêté NOR : INTS1634098A du 21 décembre 2016 (JO du 22 décembre 2016)

Depuis le 22 mars, **le port du casque est obligatoire pour les conducteurs de cycles et leurs passagers âgés de moins de 12 ans.**

Les adultes transportant ou accompagnant des enfants ne portant pas de casque seront passibles d'une contravention de 90 €.

Le casque doit respecter les caractéristiques du casque pour cycliste conforme à la réglementation « CE », ce que précise l'arrêté.



Association pour le dépistage du cancer



ADEMA 80 est la structure de gestion départementale responsable de la mise en œuvre du programme national de dépistage des cancers dans le cadre du Plan Cancer ministériel dans la Somme.

Elle organise et gère les campagnes de dépistage organisées pour les cancers du sein et du côlon en respectant le cahier des charges national imposé par le Ministère de la Santé. ADEMA 80 se conforme aux orientations scientifiques de l'Institut National du Cancer (INCA) et relaye ses campagnes de communication auprès des professionnels de santé et de la population.

En Picardie les associations Aisne Préventis dans l'Aisne et ADCASO dans l'Oise assurent cette mission.

OÙ NOUS TROUVER ?

ADEMA 80
7 rue Jean Calvin
80048 AMIENS Cedex 1
Fax : 03 22 44 09 85
E-mail : contact@adema80.fr

• Heures d'ouverture :
Du lundi au jeudi 8h30 – 16h30
Le vendredi 8h30 – 15h30

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN
Téléphone : 03 22 93 32 45

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCEL COLORECTAL
Téléphone : 03 22 72 11 81

Vignette CRIT’AIR certificat de qualité de l’air



Le certificat est un autocollant rond qui correspond à une classe de véhicule définie en fonction des émissions de polluants atmosphériques.

Le certificat est obligatoire seulement dans certaines zones. Il peut également permettre de bénéficier de certains avantages instaurés par les collectivités.

Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

Carte nationale d’identité

Depuis le 15 mars les cartes nationales d’identité sont traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeport biométrique. Chaque administré peut effectuer une demande dans n’importe quelle mairie équipée d’une borne biométrique du département. Corbie est la mairie la plus proche de Vecquemont, la démarche s’effectue uniquement sur rendez-vous, le lundi de 8 h 30 à 9 h 30 et de 15 h 30 à 16 h 30 / mercredi de 10 h 00 à 11 h 30 / jeudi de 16 h 00 à 18 h 15 / vendredi de 9 h 00 à 10 h 00 et le 1er samedi de chaque mois de 10 h 15 à 11 h 30.



Élections



Vous avez reçu une nouvelle **carte électorale** courant mars.

Si ce n’est pas le cas, merci d’en informer la mairie au plus vite. Le jour du vote, munissez-vous de votre carte électorale ou à défaut de votre carte nationale d’identité.

Le bureau de vote de Vecquemont (mairie) sera ouvert de 8 heures à 19 heures.



Carte d’accès obligatoire (établie sur place sur présentation d’un justificatif de domicile)

Déchets acceptés : ferraille, encombrants, gravats, **déchets verts**, cartons, batteries, déchets dangereux des ménages (pots de peintures, solvant, piles, aérosols,...), déchets d’équipement électrique et électronique en fin de vie, verre, journaux magazines, huile minérale, huile végétale, lampes et tubes néons

Corbie - Horaires d’été (du 1er avril au 30 septembre 2017)

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9h- 13h et 14 h - 18 h
Mardi et jeudi :14 h - 18 h
Dimanche :9 h - 13 h

Nouvelle déchetterie à Villers-Bretonneux — ouverture prévue courant juin 2017

Conteneurs

Cet emplacement doit rester PROPRE.

Conteneur papier (avenue des Lilas à Vecquemont)

Journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, cahiers, livres, papiers, enveloppes, courriers, lettres.

Conteneur verre (avenue des Lilas à Vecquemont) bouteilles, pots et bocaux en verre alimentaire. **Attention, le dépôt des bouteilles est réglementé, il est interdit de déposer entre 21 h.00 et 8 h.00**

Conteneur vêtements (avenue des Lilas à Vecquemont)

Circulation

Nous vous rappelons qu’il convient de respecter le **sens de circulation** et la **vitesse** dans les rues de la commune. **La vitesse est limitée à 30 km / heure sur l’ensemble du village** pour assurer la sécurité des enfants et des usagers.



Civisme

Déjections animales (chiens, chevaux...)

Le ramassage des déjections est **obligatoire** depuis avril 2002, même dans le caniveau. Pour que votre animal soit apprécié de tous, ramassez ses déjections. Pour cela, munissez-vous de sachets, cela vous évitera une **sanction (PV de 35 euros)** car nous souhaitons conserver notre village accueillant et propre.



De plus, des distributeurs de sachets et des poubelles sont installés dans les rues de la commune : à proximité de l'école, à l'église, à l'emplacement de l'abri bus, près du cimetière, dans l'impasse de l'allée des acacias.

Les cavaliers sont aussi priés de ramasser les crottins laissés sur la voie publique.



Déchets vert

Les déchets verts n'étant plus collectés ils doivent être déposés à la déchetterie.

DÉCHETS VERTS

Toute infraction sera sanctionnée.

Bibliothèque

Il est maintenant possible d'emprunter des DVD à la bibliothèque de Vecquemont qui est ouverte le mercredi de 17 heures à 18 heures 30.



État civil

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

- Monique FANCHE veuve GOULUT le 2 février 2016
- Jeanne ROUX veuve WAMBERGUE le 4 mars 2016
- Roger BLEUX le 14 novembre 2016

Club des aînés de Vecquemont



Vous êtes les bienvenus le mardi après-midi à la salle des associations de 14 à 17 heures

Le **30 mai**, le club renouvelle un après-midi intergénérationnel avec les enfants et les enseignants de l'école de Vecquemont.

Jardins communaux

Si vous êtes intéressé par un jardin, venez à la réunion organisée le **mercredi 26 avril à 18 heures à la mairie.**



Chasse aux œufs de Pâques

La chasse aux œufs de Pâques se déroulera le **mercredi 12 avril à 17 h 30** au terrain communal. Venez avec votre panier...

Concours de pétanque le 1er mai

Concours de pétanque annuel, barbecue et inscription sur place

Apéritif offert par la mairie



VOYAGE ANNUEL DU CLUB DES AINÉS

Le **club des aînés vecquemontois** organise leur voyage annuel le **JEUDI 1^{ER} JUIN 2017**.

Voyage en Angleterre par Calais, Douvres, Deal, Walmer, Sandwich, Canterbury et Chilham

Départ à face à l'école de Vecquemont à 6 h 00 et retour vers 22 heures 30.

Prix par personne : 80 euros + repas du midi compris (sauf boissons)



3^{ème} CHALLENGE SPORTIF INTERCOMMUNAL SAMEDI 3 JUIN 2017



Venez défendre les couleurs de votre commune, face à Aubigny, Bussy-les-Daours, Daours et Lamotte-Brebière le **SAMEDI 3 JUIN 2017 à Vecquemont** (au terrain multisports) en participant à une des épreuves suivantes :

Rendez-vous 8 h 30 - Début des épreuves : 9 h 00

Challenge à partir de 8 ans :

Tennis / Tennis de table / Pétanque doublette / Football (-10 ans)
Football (-13 ans) / Course à pied 5 km / Course à pied 10 km
VTT 15 km / VTT 30 km / Jeux picards / Basket lancer franc

À partir de 5 ans : Trotinette / Jeux picards / Course à pied

Bulletin d'inscription à retirer auprès de la mairie et à déposer à la mairie de Vecquemont **avant le 18 mai 2017**.



**REMISE DES RÉCOMPENSES À 18 H 30
BUVETTE - RESTAURATION**

FETE DE LA SAINT JEAN DIMANCHE 25 JUIN 2017



Fête de la Saint Jean avec

Réderie, Run and Bike, marché, exposition et parade de vieilles voitures et motos, majorettes, démonstration de chien de troupeau avec des moutons et des oies, animation musicale avec le **groupe STRATUS** et feu de Saint Jean.

Inscription pour la réderie à la mairie : 6 euros l'emplacement de trois mètres (emplacement gratuit des trois premiers mètres pour les habitants de Vecquemont)

FETE DU 14 JUILLET

Programme du vendredi 14 juillet 2017 :

9 h 00 : inscription au tournoi de tennis de table à la salle polyvalente

13 h 30 : inscription au tournoi de pétanque au terrain de football

14 h 00 : tir à l'arc, jeux picards et suite du tournoi de pétanque

19 h 30 : repas champêtre (jambon grillé/frites) - les inscriptions sont à déposer à la mairie accompagnées du règlement. Le coupon pour l'inscription au repas sera distribué dans les boîtes aux lettres.

22 h 00 : retraite aux flambeaux - départ du terrain communal et passage place de la mairie de Daours

23 h 00 : feu d'artifice au terrain communal de Vecquemont

